



Collecte des déchets ménagers

Bienvenue à BELLERAY

Jour de collecte de la poubelle : MARDI

Collecte 1 fois par semaine

Merci de sortir votre poubelle la veille au soir, et de la positionner bien en évidence.

⇒ Pour récupérer ou « activer » votre poubelle, vous devez rapidement vous adresser à :



Communauté de communes du Val de Meuse
et de la Vallée de la Dieue
Service environnement

43 rue du Rattentout, 55 320 Dieue-sur-Meuse

Tel : 03.29.87.60.75

Mail : valdemeuse-dieue@wanadoo.fr

Deux cas de figures :

1. Il n'y pas de poubelle à votre nouveau domicile

Rendez-vous au siège de la communauté de communes, à Dieue. Nous vous remettrons une poubelle, ainsi qu'un guide explicatif sur la gestion des déchets, et le règlement du service.

2. Il y a déjà une poubelle à votre nouveau domicile



Contactez la communauté de communes : nous examinerons si la poubelle doit être échangée. Rendez-vous ensuite au siège de la communauté de communes (avec ou sans votre poubelle selon les cas) pour « activer » la poubelle. En effet, les poubelles sont munies d'une puce électronique qui permet d'en identifier l'utilisateur. La puce est désactivée lors du départ d'un usager et la poubelle ne peut plus être collectée. Un guide explicatif et le règlement du service vous seront remis.

Pour tout changement (nombre de personnes au foyer, déménagement...), contactez-nous.

⇒ Facturation du service : la redevance incitative

Le service public d'enlèvement des déchets (collecte des ordures ménagères, accès aux points tri, déchèterie...) est facturé aux usagers. Une partie de la redevance dépend de votre production d'ordures ménagères afin d'inciter au tri et à la réduction des déchets. Une poubelle avec une puce électronique est donc affectée à chaque usager, ce qui permet de déterminer le nombre de levées (= sorties) de la poubelle. La facturation du service est effective depuis le **1^{er} janvier 2014**.

⇒ Déchets triés en vue de leur recyclage

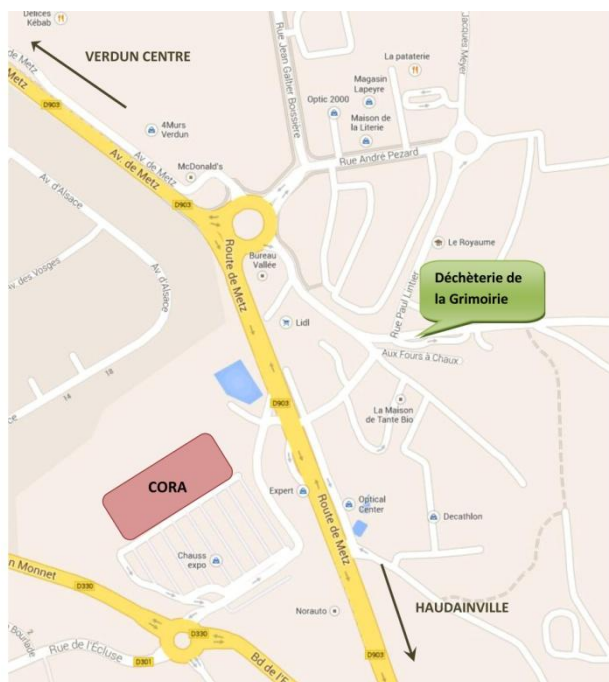


Les déchets que vous avez triés en vue de leur recyclage sont à déposer dans les conteneurs situés aux **points tri**. Les consignes de tri sont expliquées dans le guide remis avec votre poubelle. Pour plus de renseignements sur le tri, contactez l'ambassadrice du tri de la communauté de communes.



⇒ Accès à la déchèterie de la Grimoirie

Les déchets verts ne sont pas acceptés en déchèterie, ils sont traités localement.



⇒ Déchets verts et biodéchets

Des composteurs en bois sont en vente à la communauté de communes, à des tarifs préférentiels.



Pour les volumes importants de déchets verts (branchages...), des solutions de proximité existent. Contactez la communauté de communes.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet :

www.valdemeuse.eu / rubrique gestion des déchets